



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024, A 19H30

PRESIDENCE	M. Adrian Etter, Président
CONSEIL GENERAL	45 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Vanya Karati, Alexandre Demont, Maxime Vorlet et Mme Mélanie Balleyguier
ABSENT	M. Nabil Fumasoli
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Emmanuel Roulin, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch
2. Planification financière 2025-2029
3. Budget 2025
 - Présentation générale du budget de résultats et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de résultats et des investissements
 - Vote final du budget de résultats et des investissements
4. Message relatif aux études pour la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy
5. Message relatif à la révision partielle des statuts du CEFREN
6. Divers

M. Adrian Etter, Président. M. le Syndic, Mme la Vice-présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues, Mmes les représentantes de la presse, Mmes et MM. les membres du public présents, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général en vous souhaitant à toutes et tous la bienvenue.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel en date du 22 novembre 2024, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

J'invite les scrutatrices et scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents.

Se sont excusés pour cette séance : MM. Vanya Karati, Alexandre Demont, Maxime Vorlet et Mme Mélanie Balleyguier ainsi que M. Emmanuel Roulin, Secrétaire communal.

Suite à la démission de Mme Véronique Polito Schmidt et de M. Jacques Dietrich, nous avons deux nouveaux membres du Conseil général.

Il s'agit de Mme Giovana Rozas Sagredo et M. Rigobert Hervais Kamdem. Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, nous a informé que les deux personnes ont été assermentées dans leur fonction de Conseillère et Conseiller général et qu'elles peuvent valablement siéger dans notre hémicycle.

Je me permets de faire une courte présentation. Mme Giovana Rozas Sagredo remplace M. Jacques Dietrich. Mme Rozas est assistante socio-éducative ASE au Foyer des Préalpes. Elle est née le 4 janvier 1971. Elle est mariée et maman d'une fille. Elle est domiciliée à la route de l'Eglise 5. C'est une ancienne Conseillère générale puisqu'elle a siégé de 2016 à 2021 et fut membre de la Commission de politique sociale. Actuellement, elle est membre de la Fondation VISAL. Elle habite notre Commune depuis le 01.10.1997.

M. Rigobert Hervais Kamdem remplace Mme Véronique Polito. M. Kamdem est psychiatre avec la spécialité en psychiatrie et psychothérapie forensique et expert judiciaire au pénal et au civil. M. Kamdem est originaire du Cameroun et naturalisé suisse. Il est né le 28 novembre 1968. Il est président du club politique africain de Fribourg. Il est divorcé et père de trois enfants. Domicilié à Pérolles d'en Haut 1, M. Kamdem habite notre Commune depuis le 1^{er} octobre 2016.

Je vous prie de vous lever afin que nous puissions vous souhaiter la bienvenue parmi les membres du Conseil général.

Nous sommes actuellement 42 Conseillers et Conseillères généraux.

Vu le nombre de Conseillères et Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

Concernant notre ordre du jour, respectivement le budget, vous avez la possibilité d'amender le budget de résultats sans l'obligation de compenser par une diminution sur un autre poste. Si le Conseil communal ou la Commission financière juge opportun d'interrompre la séance pour préparer une réponse adéquate sur les conséquences d'un amendement sur l'équilibre du budget et si le Conseil communal ou la Commission financière demande d'ajourner la discussion au lendemain dans ce cas de figure je vous proposerai de modifier l'ordre du jour et de traiter les points 4, 5 et 6 juste après la demande d'ajournement.

Avez-vous des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour ou de cette proposition ? Tel n'est pas le cas, nous passons à la communication du Président.

Notre époque, le 21^{ème} siècle, est secouée par des événements qui risquent de changer le visage de notre vieux continent. J'aimerais citer 3 articles de La Liberté soulignant ce sentiment de changement. Il s'agit de l'article de Jacques De Coulon, « *le fléau du mâle dominant* », de Louis Ruffieux, « *ce mépris de Trump et de ses groupies* » ou d'Olivier Mannoni « *le langage fasciste se banalise* ». Merci à La liberté de nous offrir, à nous, vos lecteurs, des articles d'une telle qualité afin de mieux cerner les mégatendances. Dans ce grand changement qui est en train de se construire, j'ai eu le plaisir de participer à différents événements au sein de notre Commune.

Dans ma fonction de Président du Conseil général, j'ai eu le privilège de participer à un concert de l'Avent dans notre église. L'Estonian Philharmonic Chamber Choir, sous la direction de Jérôme Kuhn, nous a offert une prestation sublime. Cette année, le président des Concerts de l'Avent, M. Raoul Philipona, a fait ses diverses présentations en français et en allemand et si besoin également en anglais pour les choristes étrangers. Nous, les citoyens et citoyennes du Canton de Fribourg, pourrions-nous inspirer par cette initiative. Nous qui habitons la frontière de ce vaste territoire francophone qui s'étend jusqu'à la belle province, sommes dans une situation privilégiée de pouvoir bâtir des ponts bilingues vers le territoire voisin qui est la germanophonie. La cohésion nationale nous remerciera. Merci à M. Philipona d'avoir choisi cette opportunité.

M. Luc Brailard, Conseiller général, rejoint la séance à 19h36.

J'ai eu l'occasion d'adresser la parole au personnel communal. Le fonctionnement de notre Commune est basé sur un service public de qualité. Ce service proposé à la population, dont

nous sommes fiers, ne serait pas possible sans notre personnel qui s'engage à offrir une prestation de qualité.

J'ai aussi pu participer à l'inauguration de la déchetterie et j'aimerais remercier notre Conseillère communale, Valentina Marthaler, pour son discours d'inauguration. Ce dernier était porté par les valeurs de respect mutuel, de remerciements et de gratitude pour le travail accompli. Je remercie également notre Conseiller communal, François Grangier, pour sa prise de paroles et son engagement pour le service public de notre Commune avec des paroles de respect et de gratitude adressées au personnel qui œuvre dans un lieu important de notre Commune.

Le titre de La Liberté du 26.11.2024 « Punir ceux qui ont dit non » après la votation populaire sur les autoroutes, me donne un sentiment ambigu en ce qui concerne le respect des valeurs de notre démocratie. Dans cette nouvelle époque qui est en train de naître, nous ne pouvons pas sous-estimer l'importance d'un dialogue politique basé sur nos valeurs suisses de démocratie et de respect mutuel, indépendamment de nos convictions politiques. J'en ai terminé avec mes communications.

Je vous rappelle de bien vouloir transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Pour le traitement des amendements, je vous demande également de les formuler par écrit et de les remettre à Mme Vonlanthen par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch. Les amendements doivent contenir la page du budget, le numéro de la rubrique, le montant du Conseil communal et le nouveau montant proposé.

Cela étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

M. Adrian Etter, Président. Le procès-verbal de notre séance du 3 octobre 2024 est disponible sur le site internet de la Commune. J'en profite pour remercier Mme Vonlanthen pour son travail de rédaction. Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024 est accepté par 41 oui et 1 abstention

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h40.

M. Adrian Etter, Président. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Planification financière 2025-2029

M. Adrian Etter, Président. La Planification financière vous est présentée à titre informatif. Je donne la parole au Conseil communal, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Une fois n'est pas coutume, nous allons commencer par quelques mots sur la Planification financière 2025 à 2029. Celle-ci n'est pas sujette à un vote. C'est un document de travail évolutif du Conseil communal qui vous donne les tendances générales pour les cinq prochaines années. ***(Annexe I au PV)***

Si vous avez pris soin de comparer les dernières Planifications financières avec celle d'aujourd'hui, vous pourrez constater que les chiffres d'année en année changent puisque le Conseil communal les modifie en fonction des nouvelles données qu'il apprend au cours de l'année écoulée.

Cette Planification financière est proche de l'art divinatoire surtout lorsqu'il s'agit d'évaluer les recettes des personnes morales pour 2029 alors qu'il est déjà assez compliqué de le faire pour l'année 2025.

De la planification des résultats, il ressort des déficits de CHF 400'000.- à CHF 1'200'000.- de 2026 à 2029. Le Conseil communal a prévu une hausse des revenus des impôts des personnes physiques, ce qui est une bonne nouvelle. Pour les personnes morales, le Conseil a prévu un maintien des impôts encaissés tels que 2025 avec quelques petites augmentations. Force est de constater qu'il faut rester très prudent car on ne peut pas déjà connaître le résultat des entreprises pour 2028 ou 2029.

Comme déjà mentionné, dès le 01.01.2027, nous ne bénéficierons plus de la compensation cantonale pour le nouveau régime fiscal des entreprises. Pour le budget 2026, la perte sera de CHF 1'600'000.- par année.

Dans cette Planification financière, les années sont très différentes les unes des autres. Pour certaines, les investissements sont très importants, de l'ordre de CHF 50 mios, et pour certains investissements, les subventions sont versées les années d'après. Comme par exemple, pour 2028 et 2029, il y a plus de subventions que d'investissements. C'est pour cela qu'il faut regarder cette planification globalement et non pas seulement d'année en année.

Le capital propre de la Commune au 31.12.2023 s'élevait à CHF 47 mios, ce qui permet de couvrir les déficits futurs y compris celui qui s'annonce pour l'année 2025.

S'agissant des investissements, 2026 et 2027 sont deux grosses années car il est prévu d'investir CHF 50 mios mais comme l'expérience le montre, ceux-ci sont souvent reportés car la plupart sont planifiés en lien avec d'autres entités comme l'Etat, l'Agglo, le Groupe E, etc. Nous prévoyons ces investissements mais nous sommes pratiquement certains qu'ils ne seront pas tous réalisés dans ces deux années.

Pour les années 2028 et 2029, il y a un solde non pas d'investissements mais de subventions pour un montant CHF 4'456'384.-. Si les investissements sont décalés, les chiffres vont aussi changer.

Le Conseil communal essaie d'examiner les investissements en détail et de ne retenir que ceux qu'il pense réaliser en sachant que chacun d'eux fera l'objet d'un message qui vous sera soumis.

En conclusion, on peut dire que l'avenir est moins sombre qu'imaginé dans le passé, mais les chiffres seront mis à jour, d'année en année, et seront rediscutés à la même période, l'année prochaine.

Je vais terminer en disant que cette Planification financière est fortement influencée par les revenus des personnes morales dont nous dépendons à 40% et que celle-ci est un outil de travail dont les chiffres ne sont pas à prendre à la lettre.

M. Matthias Sluga, Conseiller général, rejoint la séance à 19h44.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 novembre 2024, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du

Service des finances, et son adjoint, M. Maxime Kursner, sur la planification financière 2025-2029.

N'étant pas appelée à donner un préavis, la Commission financière vous fait part de ses commentaires :

En premier lieu, la Commission financière remercie le Conseil communal et le Service des finances pour l'élaboration de ce document qui résume l'ensemble des recettes attendues et des dépenses envisagées pour les cinq prochaines années, à mettre en perspective avec l'endettement. Il faut, toutefois, garder à l'esprit que cette projection sur les années futures reste difficile à établir, puisqu'elle se base sur des éléments au caractère aléatoire, les recettes d'impôts pouvant réserver de bonnes ou de mauvaises surprises et certains investissements pouvant être reportés voire annulés.

La planification financière 2025-2029 apparaît plus réjouissante que celle présentée l'année dernière, laissant à nouveau apparaître une vision plus optimiste de l'avenir financier de la Commune.

Les déficits prévus dans la planification financière de résultats sont bien moins importants que ceux mentionnés dans la planification présentée en 2023. Cela démontre notamment que l'outil de la planification est évolutif, qu'il peut varier dans un sens comme dans un autre et qu'il doit être considéré comme un indicateur à un moment précis.

Les facteurs principaux de cette amélioration sont les suivants :

- Impôts sur les personnes physiques : ces revenus sont revus à la hausse, notamment en raison de différents projets de nouvelles constructions.
- Impôts sur les personnes morales : en considérant les résultats moyens des dernières années, une augmentation est également prévue, même si celle-ci est moins élevée que celle relative aux personnes morales.

La Commission financière relève que beaucoup d'investissements sont prévus en 2026. Elle doute cependant que la totalité de ceux-ci puissent être réalisés durant cette année, bien consciente que les planifications sont difficiles à établir, notamment en raison du fait que la direction de projet de certains investissements est partagée entre la Commune et d'autres entités (Canton, Agglo, etc.).

La Commission financière considère par contre que l'intégralité de ces investissements sera réalisée, partant du principe que le Conseil communal n'a planifié que des projets indispensables.

En conséquence, la dette de la Commune augmentera significativement bien qu'elle aura relativement peu d'impact dans les comptes de résultats d'ici 2029, comme le démontre la planification présentée.

La Commission financière recommande cependant au Conseil communal d'actualiser, le moment venu, la pertinence de réaliser les investissements prévus plusieurs années auparavant tout comme la façon de les réaliser en optimisant leur efficacité.

Pour terminer, la Commission financière ajoute que les indicateurs financiers doivent être considérés en ayant à l'esprit que les chiffres à l'origine de ceux-ci sont issus des budgets (donc de prévisions) et de non de comptes.

M. Adrian Etter, Président. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ?
M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 5 décembre dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur la planification financière 2025-2029 présentée par le Conseil Communal. Ce document résume, sur la base des informations disponibles à ce jour, l'évolution probable de la situation financière de notre Commune au cours des cinq prochaines années.

En premier lieu, le groupe PLR-PVL tient à remercier le Conseil Communal ainsi que le Service des finances pour l'élaboration de ce document. Cet exercice, complexe par nature, repose sur des éléments comportant un certain degré d'incertitude.

Nous nous réjouissons de constater une amélioration de la situation financière prévisionnelle par rapport aux prévisions des années précédentes. Par ailleurs, la réduction réalisée de la dette communale permet d'envisager la situation de la Commune avec un peu plus de sérénité.

Nous sommes conscients du caractère imprécis de cette planification et du fait que, ces dernières années, la situation financière s'est systématiquement révélée meilleure que celle annoncée par les prévisions. Toutefois, au regard des tensions financières observées à tous les niveaux (Confédération, cantons et autres communes), il semble judicieux de considérer les défis évoqués dans cette planification comme bien réels et il serait donc risqué de fonder notre gestion future uniquement sur l'espoir d'une amélioration inattendue.

Pour étayer ces propos, nous rappelons les éléments suivants :

- Augmentation continue des charges : les charges de fonctionnement de la Commune augmentent régulièrement et devront être compensées par de nouveaux revenus.
- Disparition de revenus significatifs : certains revenus, représentant environ 4 millions de francs, vont disparaître dans les prochaines années, notamment avec la fin de la compensation cantonale pour la baisse des impôts des personnes morales et l'utilisation de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.
- Impact de la péréquation intercommunale : une évolution possiblement défavorable du montant de la péréquation intercommunale pourrait peser davantage sur les finances communales ces prochaines années.
- Investissements importants : des projets d'investissements majeurs sont prévus pour les années à venir. Bien que certains puissent être repoussés, la majorité d'entre eux sera probablement réalisée, ce qui entraînera une augmentation de la dette. Par ailleurs, l'amortissement de ces investissements représentera de nouvelles charges pour plusieurs décennies.

Ainsi, le groupe PLR-PVL encourage le Conseil Communal à poursuivre une gestion rigoureuse des finances et à persévérer dans une stratégie de dépenses prudentes. Nous invitons également le Conseil Communal à évaluer, le moment venu, la pertinence de réaliser certains investissements prévus et, le cas échéant, à les concrétiser en optimisant leur efficience.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Ponzio.

M. Guido Ponzio, Conseiller général. Bien qu'elle nous soit présentée simplement à titre informatif, la Planification financière des investissements devrait refléter de manière aussi réaliste que possible la mise en œuvre du programme politique communal.

Nous relevons que le niveau des investissements envisagés pour 2025 d'environ 12,5 millions est plutôt bas en comparaison avec les deux années suivantes 2026 et 2027 qui atteignent chacune plus du double. Qu'est-ce à dire ? Alors que l'année dernière la planification prévoyait des investissements à hauteur de CHF 18 millions pour 2024 et de CHF 29 millions pour 2025.

Les écarts sont encore plus significatifs si l'on compare rétroactivement les comptes au budget. Nous constatons ainsi que les investissements planifiés prennent constamment

du retard, et que malheureusement dans le même temps, certains projets sont reportés de plusieurs années.

Comment comprendre cette situation ? Problèmes d'anticipation, manque de ressources internes, retards de procédure ou simples imprévus ?

Des reports de délais sur des projets dont la Commune n'a pas la conduite peuvent certes en partie expliquer la situation. Mais est-ce que les ressources humaines et techniques accordées aux services communaux en charge de piloter ces projets sont suffisantes ? Nous espérons que les nouveaux postes prévus au budget 2025 permettront de répondre à ces besoins.

Mais d'autre part, ne faudrait-il pas lisser les investissements annuels et pour cela mieux anticiper et prioriser certains des projets dont la Commune a l'entière maîtrise.

Nous pensons en particulier aux projets contribuant à réaliser les objectifs du plan climat, notamment l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, les projets d'installations solaires, ou encore les divers projets d'aménagement urbains ou paysagers pour lesquels les études nécessaires pourraient d'ores et déjà être amorcées.

Pour aller dans ce sens, le groupe des Verts Centre-Gauche PCS invite le Conseil communal à élaborer avant la fin de la législature une planification cohérente et ambitieuse de ces projets.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la Planification financière pour les années 2025 à 2029. Il remercie le Conseil communal ainsi que le Service des finances et sa Cheffe de service pour le travail effectué.

Cette planification constitue un élément de gestion clairement important. Le fait qu'il soit régulièrement adapté à l'évolution des affaires communales permet de ressortir une tendance générale susceptible de rassurer ou d'inquiéter.

Mais il y a lieu de prendre en considération le côté aléatoire de certaines données, comme l'a d'ailleurs mentionné notre argentier, difficiles à estimer pour certaines ainsi que l'incertitude quant

à la planification de certains investissements notamment ceux dont la réalisation ne dépend pas que de notre Commune.

L'expérience nous montre d'ailleurs que les résultats effectifs de ces dernières années ont toujours été bien meilleurs que ce que prévoyait le plan financier.

Comme la planification qui nous est présentée ce soir montre une amélioration par rapport à la précédente, les signaux sont plutôt rassurants. Ils nous confortent dans la possibilité de maintenir les prestations à la population qui ont été mises sur pieds ces dernières années. Elles nous invitent même à poursuivre intensément des projets essentiels comme le Plan climat.

La situation financière de notre Commune peut et doit continuer d'être mise au service du bien-être de la population et de l'avenir des familles et de notre jeunesse.

Avec ces considérations, le groupe socialiste vous remercie.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions sur la Planification financière ? Tel n'est pas le cas. Nous pouvons passer au point 3 de notre ordre du jour.

3. Budget 2025

M. Adrian Etter, Président. Nous allons traiter tout d'abord le budget de résultats puis le budget des investissements. Pour ces deux budgets il y aura une discussion générale puis une discussion détaillée.

Pour le budget de résultats 2025, il est possible de déposer des amendements qui seront soumis au vote.

Le budget des investissements 2025 n'est pas formellement voté, il est inscrit pour prise de connaissance car chaque dépense fera l'objet d'un message au Conseil général.

A la fin de la discussion, l'ensemble du budget sera soumis au vote.

La discussion de détail est divisée en trois parties. Il y a la discussion, chapitre par chapitre avec les réponses du Conseil communal des différentes questions posées. Le dépôt d'amendement selon article 46, alinéa 2 du règlement du Conseil général. Le préavis du Conseil communal sur les amendements et enfin la demande du maintien ou pas de l'amendement.

Les débats peuvent être interrompus à la demande du Conseil communal et/ou de la Commission financière, afin qu'ils puissent préparer, si besoin, une prise de position concernant les conséquences des amendements sur l'équilibre du budget. Ensuite, les amendements seront soumis à la votation. Pour terminer, suivra la discussion de détail du budget des investissements.

Nous allons passer sur la discussion générale du budget. L'entrée en matière est acquise de plein droit selon l'article 43, alinéa 5 du règlement du Conseil général. Je donne la parole au Conseil communal, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. J'ai eu du mal de trouver un adjectif pour qualifier ce budget 2025 car c'est un bon budget mais, dans un environnement politique et économique incertain, il est teinté de prudence. *(Annexe II au PV)*

Le déficit budgétisé de CHF 568'189.- pour des charges de CHF 89 mios reste maîtrisé et largement couvert par le capital propre de la Commune qui s'élève à CHF 47 mios.

Les points principaux du budget sont : une péréquation intercommunale en baisse, les revenus fiscaux des personnes morales stables, les revenus fiscaux des personnes physiques en hausse, 3,3 EPT supplémentaires dans l'administration communale à 95,3 EPT. Je profite de l'occasion pour signaler que ce budget n'existerait pas sans le Service des finances dont sa cheffe, Mme Rusterholz et son adjoint, M. Kursner, sont présents dans cette salle. Sans leur travail, nous n'aurions pas des documents aussi complets que ceux qui vous sont soumis.

Un des points principaux concerne la hausse massive de la subvention pour la FAEF qui est une dépense liée et pour laquelle, vous n'avez pas ici de pouvoir de décision. La hausse est de 50% par rapport au budget 2024.

Concernant le climat, dont nous allons beaucoup parler ce soir, nous avons CHF 125'000.- pour le fonctionnement et CHF 360'000.- pour les investissements, soit déjà CHF 500'000.- budgétisés pour l'année prochaine. S'y ajoutent, les nombreux investissements futurs par rapport au climat qui sont non seulement des investissements directs mais de nombreux investissements routiers qui sont pour la plupart liés à la mobilité douce au sein de la Commune.

S'agissant de la péréquation financière intercommunale, c'est un montant de CHF 6'123'195.- que la Commune devra verser en 2025 dans le pot commun des communes fribourgeoises. Elle est en baisse de CHF 1'414'000.- en quatre ans pas seulement parce qu'il y a eu des exercices plus difficiles mais aussi parce que d'autres communes ont eu des exercices moins difficiles et comme il s'agit d'un gâteau, chacun se partage les tranches en fonction de sa propre situation

financière. Donc quand d'autres communes vont bien, la Commune de Villars-sur-Glâne, même si elle va bien, paie moins.

Ensuite, il y a la compensation cantonale RFFA qui se terminera fin 2026. L'année 2025 sera donc l'avant-dernier exercice pour la compensation financière cantonale. La Commune de Villars-sur-Glâne touchera en 2025 un montant de CHF 1'637'978.- du Canton pour amortir les pertes fiscales des personnes morales.

L'impôt des personnes physiques dont le montant a été évalué à CHF 25'450'000.- pour 2025 est réjouissant. On compte CHF 1'750'000.- de plus que pour le budget 2024 et CHF 2'250'000.- de plus que les comptes 2023. Je vous rappelle que, lorsque nous établissons les comptes 2023 en mai 2024, il s'agit d'estimations car, à ce moment-là, nous ne connaissons pas les taxations 2023 des personnes physiques. Par contre, aujourd'hui, nous avons les chiffres 2023 définitifs des personnes physiques, ce qui nous permet d'évaluer ce poste à la hausse. D'année en année, l'Etat applique des augmentations linéaires pour certains postes de revenus. Nous avons donc appliqué les augmentations préconisées par l'Etat et les avons affinées en fonction des connaissances de cas particuliers.

L'impôt sur la fortune des personnes physiques suit un peu le même « trend » car il y a aussi des bases définitives dans les taxations 2023 si bien que nous pouvons prévoir pour le budget 2025 des chiffres à la hausse. Dans ce domaine aussi, la Commune a décidé de suivre les recommandations de l'Etat s'agissant de l'évolution de ce poste de revenu.

A Villars-sur-Glâne, ce sont les personnes morales qui font la pluie et le beau temps. En 2025, nous prévoyons des rentrées fiscales de CHF 20'500'000.- pour les personnes morales. Un chiffre un peu plus bas que le budget 2024 car nous avons les chiffres définitifs des taxations 2022, ceux de 2023 ne sont pas encore tous connus. Au stade du budget, nous sommes largement en dessous des comptes 2023 qui présentaient un résultat exceptionnel qui n'est pas appelé à se répéter souvent.

La dépendance historique des personnes morales se situe à 40% des revenus fiscaux à Villars-sur-Glâne. Nous sommes au-dessus des moyennes de répartitions entre les impôts sur le bénéfice des personnes morales et celui des personnes physiques. C'est une chance mais aussi un risque.

S'agissant des impôts conjoncturels, le montant des mutations immobilières a été prévue à CHF 1'200'000.- pour 2025. Dans les comptes 2023, le montant était beaucoup plus élevé. Au 30.09.2024, nous sommes un peu en retard mais d'après les derniers bordereaux que j'ai pu

consulter, il y a certaines affaires immobilières assez importantes qui ont été réalisées dans le dernier trimestre. On peut espérer, malgré tout, s'approcher du montant de CHF 1'200'000.-. La décision a été prise de maintenir ce montant pour 2025.

Les prestations en capital ont baissé suite aux décisions de notre Parlement cantonal et avons décidé pour 2025 de maintenir le montant à CHF 450'000.-.

Au sujet des diverses statistiques, 46% des charges brutes sont des charges liées et si on y ajoute les salaires, nous obtenons 61,6% de charges sur lesquelles évidemment il est très difficile d'avoir une prise directe. Il reste en théorie 38,4% pour agir.

Ce budget est un bon budget car il permet non seulement de maintenir les prestations à la population mais aussi de les augmenter dans certains postes massivement comme c'est le cas pour la subvention pour la Fondation pour les Structures d'Accueil Extrafamilial. L'historique montre que nous sommes passés en six ans de CHF 1'496'351.- à CHF 3'600'000.-. Il y a une augmentation de 140% entre 2020 et 2025. C'est aussi une augmentation très importante entre 2024 et 2025. Cela découle d'une volonté politique d'élargir l'accueil extrafamilial au sein de la Commune en particulier par l'ouverture d'une nouvelle crèche ce qui augmente fortement la subvention que la Commune verse pour cette fondation pour compléter les prestations fournies par les parents.

A sujet du montant sur la réévaluation de CHF 2'300'000.- que nous prélevons chaque année pendant dix ans, il nous apporte cette année un bénéfice sur le résultat, en fonction des amortissements effectués, soit CHF 465'090.-. Comme l'a relevé M. Dumont, ce prélèvement n'est pas éternel.

Concernant les investissements 2025, ceux-ci s'élèvent à CHF 7'379'195.- net, subventions déduites. Pour beaucoup de projets, nous sommes liés par des tiers comme par exemple pour le Carrefour Belle-Croix.

Les investissements 2025 seront financés par les liquidités de la Commune ce qui nous permettra de réduire la dette, ce qui est un objectif du Conseil communal. La dette communale passe de CHF 70 mios en 2023 à CHF 48 mios en 2025.

Pour les nouveaux investissements 2026 et 2027, nous ne pourrons pas échapper à une augmentation de la dette. Espérons que les taux d'intérêts continuent de baisser.

En conclusion, de nombreuses inconnues pour ce budget 2025 malgré tout. Des réflexions sont toujours de mises sur la priorisation des dépenses et des investissements en particulier pour les années 2026 et 2027.

Pour terminer concernant la dépendance aux personnes morales, si on compare avec Marly, dont le revenu des personnes physiques se monte à CHF 18'000'000.- et celui des personnes morales à CHF 1'127'000.-, leur dépendance aux personnes morales est de 5,9% alors qu'à Villars-sur-Glâne la dépendance est de 40%. Cela démontre avec cette comparaison notre dépendance toujours actuelle aux personnes morales.

Voilà pour les principaux points de ce budget 2025. Je reste à disposition pour toutes vos questions.

M. Adrian Etter, Président. Je vous remercie M. Carrel. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 29 octobre 2024, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances communales, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, et M. Maxime Kursner, adjoint à la Cheffe de service, en vue de l'examen du budget 2025.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal et particulièrement M. Olivier Carrel ainsi que le Service des finances pour la qualité du message et des documents qui lui ont été remis ainsi que les explications complémentaires données.

La Commission financière prend acte du déficit annoncé de CHF 568'189.77. Ce déficit est généré malgré l'augmentation des revenus de CHF 3'633'443.67 par rapport au budget 2024 (pour atteindre un montant de CHF 88'805'340.27 dans le budget 2025). Il s'explique par l'augmentation encore plus importante des dépenses de CHF 4'184'688.59 par rapport au budget 2024 pour atteindre un montant de CHF 89'373'530.04 pour le budget 2025.

La Commission financière rappelle qu'il y a lieu de garder à l'esprit que certains éléments positifs qui ont contribué à ne pas présenter un déficit plus important ne se reproduiront que durant quelques années encore. En effet, le prélèvement de CHF 2,3 millions sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif prendra fin en 2030. La péréquation financière intercommunale, actuellement en diminution de CHF 511'189.00 par rapport à 2024, risque quant à elle d'augmenter dès les comptes 2026 au vu des bons résultats des dernières années. Enfin,

la compensation cantonale relative à la réforme fiscale, budgétisée à hauteur de CHF 1'637'978.00 (CHF 1'941'308.00 en 2024) s'éteindra à fin 2026.

Le message du Conseil communal fait état d'une hausse des charges dans différents domaines. En effet, on peut constater dans le budget 2025 des augmentations des charges par rapport au budget 2024, notamment pour trois aspects.

- la part patronale à la caisse de retraite de l'exécutif (Budget 2025 de CHF 56'630.00 / Budget 2024 de CHF 11'600.00),
- les salaires et charges du personnel (Budget 2025 de CHF 13'427'235.00 / Budget 2024 de CHF 12'858'100.00), et
- la subvention à la FAEF (Budget 2025 de CHF 3'600'000.00 / Budget 2024 de CHF 2'368'715.00).

La Commission financière a eu droit à des explications complémentaires à ce propos lors de la séance du 29 octobre 2024.

Ainsi, l'augmentation de la part patronale à la caisse de retraite de l'exécutif est prévue pour constituer un fonds de prévoyance pour les membres du Conseil communal et pour assurer ces derniers contre l'accident et la perte de gain.

L'augmentation des salaires et charges du personnel couvrent d'une part l'engagement de nouveaux collaborateurs, 3.3 EPT pour l'ensemble des services, et d'autre part l'augmentation des paliers basés sur l'échelle de traitement ainsi que l'indexation des salaires fixée à 1,2%.

Au niveau de l'augmentation de la subvention à la FAEF, celle-ci est due à plusieurs facteurs, principalement l'ouverture de la nouvelle crèche des Cerisiers, l'augmentation des exigences des services de l'Etat et un certain alignement des salaires du personnel sur les rémunérations pratiquées dans le privé.

La Commission financière espère que la prudence dont font preuve le Conseil communal et le Service des finances dans le calcul des recettes fiscales ainsi que les reliquats obtenus permettront également d'obtenir des revenus plus élevés en 2025 (comme les années précédentes) et donc un déficit moins important que prévu.

Il y a lieu par ailleurs de garder en mémoire que le résultat projeté pour 2025 est notamment dû à l'apport financier important des personnes morales villaroises. La Commission financière ne peut que leur en être reconnaissante. Cependant, le Conseil communal doit veiller à préserver

des conditions-cadres favorables aux personnes morales afin de favoriser leur maintien sur le territoire de la Commune.

Selon le règlement des finances, la Commission financière est appelée à émettre les préavis sur

- les dépenses nouvelles non liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal, et
- les dépenses nouvelles liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal, quant à leur caractère lié.

Le budget 2025 ne contient pas de tels postes.

Sous réserve des réponses données lors de la discussion de détail du budget et sous réserve d'amendements, la Commission financière, à l'unanimité, approuve le budget 2025.

M. Adrian Etter, Président. La parole est à présent donnée au Conseil général pour la discussion générale. Mme Ugolini.

Mme Valérie Ugolini, Conseillère générale. Lors de sa séance, le parti socialiste de Villars-sur-Glâne a examiné le budget 2025 et pris note du déficit prévu de CHF 568'189.-.

En analysant les chiffres de cette législature, il apparaît que chaque année, les budgets communaux sont plutôt pessimistes, prévoyant des résultats peu positifs ou carrément négatifs, oscillant entre plus CHF 800'000.- à moins CHF 5.6 mios selon les exercices. Pourtant, dans la même période, les comptes de la Commune ont affiché des résultats nettement positifs, voire très positifs : Plus CHF 750'000.- en 2020, plus CHF 3,3 mios en 2021, près de CHF 6 mios en 2022 et plus de CHF 15,8 mios en 2023. Au total, cela représente près de CHF 25,85 mios d'excédents sur 4 ans.

Ces chiffres démontrent clairement que le Conseil communal fait preuve d'une grande prudence, notamment dans ses prévisions de revenus, qui sont certes difficiles à estimer. Si cette prudence est louable, nous rappelons qu'un excès de prudence et une peur excessive de l'avenir risquent de freiner la créativité, l'innovation et, par conséquent, le développement de notre Commune.

C'est pourquoi nous saluons le courage du Conseil communal, qui a choisi d'investir dans une nouvelle crèche subventionnée, malgré l'augmentation prévisible des charges pour la Commune.

Cette initiative répond pleinement aux besoins des familles et de la population, comme en témoigne son taux d'occupation déjà presque complet.

Nous encourageons la Commune à poursuivre sur cette voie en investissant non seulement dans les infrastructures et les routes, mais aussi dans des projets sociaux et des offres de soutien direct à la population. Villars-sur-Glâne a les moyens de faire preuve d'audace pour le bien de tous.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Le groupe PVL-PLR s'est réuni le 5 décembre et a discuté du budget de la Commune pour l'année 2025.

Outre l'augmentation significative des charges cette année, notamment en ce qui concerne le personnel communal, ainsi que notre dépendance persistante envers les personnes morales établies sur le territoire de la Commune, le groupe PVL/PLR se félicite que le budget ait pu être équilibré malgré cette progression constante des coûts.

Il convient de souligner l'augmentation de la subvention communale destinée à l'accueil extrafamilial, en particulier pour le poste 54510.3636.00, Subvention Fondation pour les AEF, prévue pour l'année 2025.

Nous comprenons et soutenons cette augmentation, qui répond à une évolution légitime des besoins des familles et à la nécessité de garantir des prestations de qualité – on pourrait aussi les appeler prestations de haute gamme. Toutefois, nous insistons sur l'importance de maintenir un contrôle strict des dépenses pour éviter que le budget n'explose d'année en année.

L'ouverture de nouvelles structures comme la crèche Les Cerisiers, l'attrait croissant pour les services d'accueil, ainsi que les ajustements salariaux, sont des éléments que nous accueillons favorablement. Ils répondent à des demandes réelles des familles villaroises. Cependant, cette augmentation de près de CHF 3,6 mios pour 2025 doit rester une exception maîtrisée, et non devenir une tendance récurrente.

Nous appelons donc la FAEF et le Conseil communal à :

1. Mettre en place un cadre budgétaire stable
2. Renforcer l'efficacité opérationnelle
3. Limiter l'effet domino des ajustements salariaux

4. Favoriser la responsabilisation des bénéficiaires

Enfin, nous saluons la volonté de la FAEF de réfléchir à des mesures d'optimisation pour la seconde partie de l'année 2025. Nous attendons avec intérêt des propositions concrètes pour contenir les coûts sans compromettre la qualité des prestations.

Notre objectif est de garantir un équilibre entre les besoins croissants des familles, la qualité des services, et une gestion budgétaire durable. Cette augmentation exceptionnelle doit être accompagnée d'un effort collectif pour maintenir une trajectoire financière responsable dans les années à venir.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à M. Aegerter.

M. Christoph Aegerter, Conseiller général. Le Groupe Le Centre a examiné avec un vif intérêt le budget 2025 de notre Commune, lors de sa séance de préparation du 3 décembre dernier.

Notre groupe tient à remercier notre Conseiller communal en charge des finances, ainsi que Mme la Cheffe de service et ses collaboratrices et collaborateurs. Il remercie également le Conseil communal pour la qualité de son message, très complet et accessible.

Le budget 2025 de notre Commune présente un déficit d'environ CHF 570'000.- généré principalement par une hausse importante des charges, de près de CHF 4.2 mios. Notre groupe relève que cette hausse a pour fâcheuse habitude de se répéter au fil des années et qu'il n'est pas exclu qu'elle devienne problématique à l'avenir, compte tenu des incertitudes qui touchent notre budget, plus particulièrement en ce qui concerne les recettes fiscales des personnes morales.

Il tient donc à mettre en garde contre une éventuelle fuite en avant qui pourrait s'expliquer par de derniers très bons résultats aux comptes. Il remercie à ce titre notre Conseil communal de faire preuve de prudence, notamment dans le domaine des rentrées fiscales, sachant que certaines recettes prélevées sur des réserves, ainsi que la compensation relative à la réforme fiscale, prendront fin très prochainement.

Parmi les charges, le groupe Le Centre tient à mettre le doigt sur une dépense en augmentation à laquelle il s'est intéressé, soit la part patronale à la caisse de retraite de l'Exécutif.

Bien évidemment, il soutient pleinement cette dépense, qu'il considère comme tout à fait justifiée en regard des conditions de défraiement de nos Conseillères et Conseillers communaux.

Quant aux autres hausses constatées dans les charges, notre groupe relève qu'elles sont principalement liées à de nouveaux engagements de personnel et aux frais générés par la nouvelle crèche des Cerisiers, dont l'ouverture a été soutenue par notre assemblée.

S'agissant du budget des investissements, notre groupe soutiendra en particulier la construction de nouveaux vestiaires au Centre sportif du Platy, qui figure au budget pour un montant de CHF 1 mio et sur laquelle nous nous prononcerons tout à l'heure.

Fort de ces quelques remarques, le groupe Le Centre a approuvé le budget 2025 à l'unanimité. Il vous invite donc à également l'approuver.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons discuter du budget par natures dans son ensemble

Budget par natures au format MCH2 (pages 1 à 11)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion sur le budget par natures est close. Nous passons au budget de résultats au format MCH2, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 / Administration générale (pages 12 à 16)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

0120.3052.00 Part patronale à la caisse de retraite

La Commission financière avait souhaité savoir plus précisément comment est constitué ce montant de CHF 45'030.-. Elle avait également souhaité comprendre la manière dont sont réparties les participations entre « employés » et « employeurs », quelle part éventuelle est allouée aux prestations surobligatoires, ainsi que le modèle appliqué pour les bénéficiaires de la retraite.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

En préambule, le Conseil communal rappelle que la rémunération de M. le Syndic est différente de celle des autres membres du Conseil communal. Celui-ci bénéficie en effet d'une indemnité fixe augmentée d'un montant forfaitaire relatif aux vacances et aux frais de déplacement et de téléphone. L'ensemble de cette rémunération est soumis à la prévoyance professionnelle, au même titre que les employés de la Commune.

L'augmentation de CHF 45'030.- relative à ce poste représente le 15% du poste « Vacances du Conseil communal » (0120.3000.01) et du poste « Traitements du Conseil communal » (0120.3000.00), lequel est diminué du montant forfaitaire de M. le Syndic.

Les conditions précises et définitives de l'adhésion des membres du Conseil communal à une caisse de retraite ne sont pas encore clairement déterminées, notamment car les situations professionnelles de ces derniers ne sont pas toutes identiques (revenus indépendants, retraite, etc.).

Plusieurs offres ont été demandées auprès de sociétés actives dans le domaine. Celles-ci n'ont pour l'heure pas toutes été reçues et leur analyse n'a pas débuté.

Pour cette raison, un pourcentage de 15% de la rémunération actuelle a été prévu dans ce budget. Il ne fait aucun doute que ce montant suffira à couvrir ces nouveaux frais, quels que soient le modèle choisi et les parts prises en charge par l'employé et l'employeur.

La volonté de la constitution de ce fonds de prévoyance est non seulement de contribuer à la prévoyance professionnelle des membres du Conseil communal, et ainsi ne pas les pénaliser pour leur engagement en faveur de la collectivité, mais également d'assurer ceux-ci et leur famille en cas de perte de gain suite à un accident ou à une maladie.

La Commission financière, lors de sa séance du 27 novembre 2024, a pris connaissance de ces informations complémentaires.

Elle a pris acte du fait que les conditions précises et définitives de l'adhésion des membres du Conseil communal à une caisse de retraite ne sont pas encore clairement déterminées. Elle soutient cependant le but visé par cette augmentation de budget.

0220.3099.00 Autres charges du personnel (repas annuel, Assoc.)

La Commission financière avait demandé pour quelles raisons il y a une telle augmentation de CHF 29'500.- à CHF 36'500.- soit une différence de CHF 7'000.-

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

Ce compte comprend notamment les repas du personnel, les sorties de service et le service Chaperon rouge. En raison des augmentations du coût de la vie et du nombre d'EPT, il a été décidé d'augmenter également l'enveloppe allouée à ce compte. A noter que le personnel de l'ACoPol, en plus de son propre repas, est invité aux repas du personnel de la Commune et que tout le personnel des écoles bénéficie d'un repas annuel.

La Commission financière, lors de sa séance du 27 novembre 2024, a pris connaissance de ces informations complémentaires et s'en satisfait.

0220.3110.00 Meubles et appareils de bureau

La Commission financière avait souhaité savoir s'il existe des possibilités d'externalisation des prestations de mise sous pli et d'affranchissement, et si d'autres communes ont adopté cette pratique.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

L'externalisation de ces tâches est difficilement compatible avec le logiciel de facturation utilisé par la Commune. En effet, il ne s'agit pas d'un outil propriété de la Commune mais de la société externe mandatée.

La Commission financière, lors de sa séance du 27 novembre 2024, a pris connaissance de ces informations complémentaires.

Elle recommande cependant au Conseil communal d'étudier soigneusement les possibilités d'externalisation des tâches comme cela est le cas dans l'économie privée. Cette pratique permet en effet de diminuer les coûts tout en maintenant la qualité du service.

0220.3158.00 Abonnement de maintenance software

La Commission financière avait souhaité savoir s'il y a eu une réflexion lors de l'achat de ces licences sur la possibilité de s'abonner à d'autres produits Microsoft. En effet, le « forfait d'entrée » à Office 365 est très élevé mais les produits et options annexes sont ensuite relativement peu chers.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

Office 365 est actuellement en cours de déploiement. Toutes les options disponibles et utiles seront mises en place le moment venu. A titre d'exemple, l'antivirus a déjà été intégré. L'antispam et la téléphonie suivront.

La Commission financière, lors de sa séance du 27 novembre 2024, a pris connaissance de ces informations complémentaires et s'en satisfait.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 0 est close.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics (pages 17 à 19)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 1 est close.

Chapitre 2 / Formation (Pages 20 à 27)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 2 est close.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs (page 28 à 32)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

3420.3144.00 Entretien des locaux des jardiniers

Le budget passe de CHF 18'000.- en 2024 à CHF 63'000.- en 2025 avec une différence de CHF 45'000.-.

La Commission financière avait souhaité connaître la surface du toit à rénover et si l'option de placer des panneaux solaires sur ce dernier a été envisagée.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

La surface totale de la toiture est d'environ 235 m². Le montant inscrit dans le budget repose sur une offre fournie par une entreprise spécialisée dans les travaux de couverture et de ferblanterie.

Étant donné l'ancienneté du bâtiment, il est incertain que la structure puisse supporter le poids supplémentaire des panneaux solaires. En raison de son état, il ne serait pas rationnel d'envisager des travaux de renforcement. Par ailleurs, en l'absence de besoins significatifs en autoconsommation, la solution de panneaux photovoltaïques n'a pas été étudiée davantage.

La Commission financière, lors de sa séance du 27 novembre 2024, a pris connaissance de ces informations complémentaires.

Elle recommande cependant d'effectuer une étude sur la capacité de la structure à supporter le poids de panneaux solaires. Elle estime que ce type d'installations doit être systématiquement envisagé dans les projets de construction et de rénovation. A l'heure où la Commune a adopté un plan climat, elle se doit de faire preuve d'exemplarité.

M. Adrian Etter, Président. La parole est au Conseil général. Mme Yotégé.

Mme Yotégé Aurélie, Conseillère générale, a la remarque suivante :

3410.3636.00 Promotion du sport

La Commune de Villars-sur-Glâne a été sollicitée pour accueillir une étape du Tour de Romandie en 2026. Cet événement représente une opportunité pour notre Commune et permettra, en accueillant une manifestation sportive d'envergure à Villars-sur-Glâne, de contribuer activement à la promotion du cyclisme, des valeurs à y associer telles que la persévérance, l'esprit d'équipe et le dépassement de soi. Dans le message, le Conseil communal propose d'allouer un budget supplémentaire de CHF 35'000.- pour l'année 2025 pour lancer les premières réflexions, réaliser des études préliminaires, constituer des groupes de travail. Ma question est de savoir si la Commission des sports sera étroitement

impliquée dans ce projet afin de garantir une cohérence de la politique sportive locale.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole au Conseil communal pour les réponses.
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Merci Mme Yotégé pour votre engouement pour cette étape du Tour de Romandie. C'est un projet assez palpitant qui nous motive. La Commission des sports a toujours été impliquée dans les grands projets et le sera également pour celui-ci lorsque la planification sera un peu plus aboutie car le lieu d'arrivée ou de départ n'est pas encore défini. Dès que nous aurons des éléments plus précis, nous ne manquerons pas d'informer la Commission des sports et le Conseil général sur l'évolution de ce dossier.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 3 est close.

Chapitre 4 / Santé (pages 33 et 34)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 4 est close.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale (pages 35 à 39)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

54510.3636.00

Subvention Fondation pour les AEF

Suite à l'augmentation du budget 2024 de CHF 2,4 mios environ à CHF 3,6 mios, la Commission financière avait souhaité obtenir plus d'informations à propos de cette augmentation importante par les questions suivantes :

- Augmentation du nombre d'enfants accueillis ?
- Est-ce que de nouvelles prestations sont fournies ?
- Quelles sont les parts de cette augmentation financières relatives à l'augmentation des prestations, aux choix politiques, à l'efficacité de la gestion de l'institution, etc. ?
- Évolution du coût à l'heure et évolution du nombre d'enfants dans chaque structure ?

La Commission financière a transmis la réponse du Conseil communal par courrier du 2 décembre 2024 à tous les membres du Conseil général. Je renonce donc à vous lire la réponse.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Les raisons variées et justifiées de l'importante augmentation de la subvention communale à la FAEF ont été expliquée en détail dans le message au budget. Ces explications ont été éclairantes.

En faisant un peu attention, on pourrait presque entendre les soupirs non des bambins dans leur lit, mais les soupirs de certains qui rouspètent face à une telle augmentation. Les soupirs qui refusent peut-être de voir la réalité en face : les charges liées à la petite enfance et à l'enfance augmentent et continueront d'augmenter.

Car il s'agit d'un sacré défi d'offrir un accueil de qualité face aux enjeux de la petite enfance et de l'accueil extrafamilial aujourd'hui. Combien d'articles de presse, combien de mises en garde de professionnels soulignent les difficultés rencontrées par nos éducateurs sur le terrain. Et ceci de plus en plus tôt.

Le personnel de la FAEF est confronté chaque semaine, chaque jour à des situations complexes, démunie de solutions toutes faites. Face à l'épuisement et au risque d'épuisement du personnel de la FAEF, l'engagement à 60 % d'une référente pédagogique pour le préscolaire et l'augmentation de 10 % de celle du parascolaire s'imposent comme une réponse nécessaire. Quant à l'adaptation de leur salaire, cela semble une évidence : une commune doit suivre les salaires références.

Pour la crèche "Les Cerisiers" : elle a été finalement plus rapide à remplir qu'un panier de cerises ! Le Conseil général de Villars-sur-Glâne a visé droit dans le mille, avec cette nouvelle crèche des Dailles.

Il faut également rappeler que, suite aux demandes d'un collectif de parents, la FAEF avec le concours du Conseil communal a accepté de :

- réintroduire un rabais fratrie de 10% dès le second enfant
- découper les plages horaires au bénéfice des parents qui ne sollicitent pas toute la plage horaire
- et encore d'introduire des nouvelles grilles tarifaires

Logiquement, ces mesures baissent la charge des parents, et de l'autre côté augmentent celle de la Commune à travers les subventions allouées à la FAEF.

L'argent investi dans l'accueil extra-familial est bien investi :

- il favorise la conciliation de la vie familiale et professionnelle
- il favorise le bien-être des enfants accueillis
- il favorise un suivi professionnel et bienveillant.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole au Conseil communal, M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je voudrais réagir de manière générale à ce qui a été dit sur la FAEF. Je remercie Mme Buchs pour son soutien. Par contre, je n'ai entendu personne rouspéter dans cette assemblée sur l'augmentation des besoins en financement, ce qui ne veut pas dire que le Conseil communal et le Conseil de fondation ne vont pas s'investir pour essayer d'améliorer les chiffres et l'efficacité de cette institution. Il y a des éléments sur lesquels on peut agir. La situation actuelle découle de décisions et de choix politiques tant du Conseil communal que du Conseil général. Néanmoins, nous allons nous efforcer de pouvoir contenir ces augmentations et d'offrir un excellent cadre d'accueil extrafamilial tant au niveau des accueils extrascolaires que des crèches tout en étant efficaces du point de vue économique.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 5 est close.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications (pages 40 à 43)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 6 est close. Il est 20h47.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire (pages 44 à 51)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

7301.3130.60 Ramassages de tiers et élimination déchets

Il y a une diminution du budget 2025 par rapport au budget 2024 de CHF 30'000.-
La Commission financière avait souhaité savoir si un nouvel appel d'offres pour cette prestation sera effectué prochainement.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

Le dernier appel d'offres pour les prestations de ramassage a été effectué en 2015. Le mandat a été attribué au prestataire actuel à partir du 1er janvier 2016. Depuis cette date, les tarifs sont restés inchangés. Par décision du Conseil communal, les services de ramassage sont reconduits tacitement chaque année, avec une possibilité de résiliation moyennant un préavis de six mois.

Les prix actuels étant très compétitifs et en l'absence de concurrence significative dans la région, il est peu probable qu'un nouvel appel d'offres soit dans l'intérêt de la Commune. Une telle démarche pourrait en effet entraîner une hausse des coûts.

La Commission financière, lors de sa séance du 27 novembre 2024, a pris connaissance de ces informations complémentaires et s'en satisfait.

M. Adrian Etter, Président. La parole est au Conseil général. M. Ponzio.

M. Guido Ponzio, Conseiller général, a les remarques suivantes :

7610.3637.00 Développement durable

7690.3637.10 Transition énergétique

Ces deux rubriques budgétaires concernent la planification des mesures définies dans le plan climat adopté par le Conseil communal et publié récemment sur le site de la Commune.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier au nom du groupe des Verts Centre- Gauche PCS le Conseil communal et les services impliqués pour l'élaboration de ce document de référence qui nous servira à tous de base commune pour les actions futures.

En ce qui concerne le budget, selon la planification actuelle, les montants inscrits sous ces rubriques, de CHF 100'000.-, respectivement CHF 25'000.-, doivent permettre de préparer la mise en œuvre d'une dizaine des mesures du plan climat en référence aux fiches de mesures.

Au regard des enjeux prioritaires que représente le plan climat, nous estimons que ces montants sont trop limités pour réussir à concrétiser les mesures prévues dans les délais annoncés. En outre, certaines prestations complémentaires essentielles à la mise en œuvre du plan climat, en particulier la communication et le monitoring, devraient dès maintenant être intégrés au budget.

Pour ces raisons, nous déposons un amendement (**Annexe III au PV**) proposant de doubler l'enveloppe à disposition sur ces deux rubriques avec comme buts précis :

- soutenir et accélérer la préparation et la mise en œuvre des mesures du plan climat grâce à ces moyens supplémentaires
- permettre le recours accru à des mandataires externes pour appuyer les Services techniques
- communiquer et diffuser les objectifs et mesures du plan climat auprès de la population sous une forme résumée et attractive
- mettre en œuvre rapidement un système de monitoring externe

M. Adrian Etter, Président. Je remercie M. Ponzo pour ses deux amendements. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Lorsque le Conseil communal établit un budget, ce ne sont pas des chiffres qui tombent du ciel mais une longue réflexion qui commence dès la fin de l'été. Si les montants de CHF 100'000.- et CHF 25'000.- ont été mis au budget par le Conseil communal c'est qu'il estime que ce sont ces montants qui permettront la mise en œuvre des premières mesures du Plan climat. L'administration n'est pas corvéable à merci et elle ne peut pas s'occuper de tout en même temps. Raison pour laquelle, le Conseil communal dans la mesure où l'amendement, annoncé avant, ce dont je remercie M. Ponzo, n'amène pas à ses yeux des éléments nouveaux peut déjà vous informer, sans solliciter de suspension de séance, qu'il va maintenir les montants prévus dans le budget, soit CHF 100'000.- pour le développement durable et CHF 25'000.- pour la transition énergétique.

M. Adrian Etter, Président. M. Ponzo maintenez-vous vos amendements suite aux explications du Conseil communal.

M. Guido Ponzo, Conseiller général, répond par l'affirmative.

M. Adrian Etter, Président. Nous sommes en présence de deux amendements qui seront votés à la fin de la discussion de détail. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Le groupe PLR/PVL tient à prendre position et à apporter quelques précisions concernant les propositions d'amendement des postes 7610.3637.00 Développement durable et 7690.3637.10 Transition énergétique, ceci afin de permettre que tous les éléments soient pris en considération lors du vote.

Dans le budget 2025, un montant de CHF 125'000.- est prévu pour le fonctionnement et CHF 360'000.- pour les investissements.

Par ailleurs, des montants importants sont déjà investis de manière indirecte pour le climat, notamment dans le cadre du soutien à la mobilité.

Enfin, la Commune a récemment engagé une personne dédiée à la mise en œuvre des mesures liées à la transition énergétique et au développement durable.

Ces éléments nous confirment que notre Conseil communal a pris en charge la problématique climatique. Bien que nous soyons tous préoccupés par l'avenir de notre planète, il est essentiel que les mesures prises répondent à des critères d'efficacité et apportent des résultats concrets.

En mars 2023, nous avons déjà souligné l'importance d'utiliser le budget alloué pour financer des mesures concrètes et pragmatiques. Nous avons également demandé qu'un système d'évaluation clair et simple soit mis en place afin d'évaluer l'efficacité des différents projets du point de vue climatique.

Les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement, notamment l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, sont particulièrement ambitieux et cette thématique, aussi sérieuse que complexe, doit donc être abordée de manière pragmatique pour maximiser l'impact des actions entreprises.

Le groupe PLR/PVL a soutenu et continue de soutenir le Conseil communal dans ses efforts pour atteindre ces objectifs. Cependant, nous estimons qu'attribuer de manière proactive un budget, sans qu'un projet spécifique et assorti d'une demande claire ne soit présenté par les services concernés, n'est pas une approche adéquate.

C'est pourquoi le groupe PLR/PVL soutient la variante de budget proposée par le Conseil communal et vous invite à en faire de même.

M. Adrian Etter, Président. M. Aegerter.

M. Christoph Aegerter, Conseiller général. Le groupe le Centre a examiné la proposition d'amendement qui a été déposée par les Verts Centre-Gauche PCS. Il se détermine de la façon suivante :

Le groupe Le Centre est dubitatif sur l'augmentation de 100 à 200'000 francs pour les mesures liées au développement durable et sur l'impact que cette augmentation pourrait avoir sur une accélération de la concrétisation des objectifs du Plan climat communal. A ce titre, notre groupe rappelle que nous avons voté un règlement qui prévoit CHF 100'000.- par an pour 5 mesures du Plan Climat.

Nous préférons donc d'abord attendre un premier bilan sur l'efficacité de ces mesures avant de revoir le budget alloué à ce domaine.

Ensuite, les dépositaires de l'amendement ne donnent pas d'explication sur la façon concrète dont les montants supplémentaires seront dépensés ou ventilés sur les mesures du plan climat.

Notre groupe estime ainsi ne pas être suffisamment informé pour accepter une telle augmentation, qui va à l'encontre du principe de l'allocation du budget à des projets déterminés. Il vous propose donc de rejeter les amendements proposés.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Tout le monde s'accorde à dire que le réchauffement climatique est une préoccupation prioritaire. Sans faire de catastrophisme, il n'y a pas lieu de temporiser dans un domaine où on constate année après année la dégradation. Pour les raisons évoquées par M. Ponzio, que je ne vais pas répéter, mais juste mentionner que dans le domaine de la mise en place de ces mesures pour atteindre leur efficacité, le pragmatisme tant souhaité n'est malheureusement pas suffisant. Nos finances permettent un effort qui peut être considéré comme un investissement pour les générations futures. Il n'a pas lieu, comme je l'ai dit en préambule, de temporiser.

Pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra les propositions du groupe Les Verts.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'ai une question par rapport à ces amendements. Si le budget est doublé ce soir, est-ce que les objectifs du Plan climat communal seront atteints plus rapidement ? Si la réponse est oui, est-ce que doubler les montants suffit ou est-ce qu'il vous faut plus. Aujourd'hui combien faut-il pour atteindre rapidement ces objectifs ? C'est la question principale sinon c'est principalement de la politique marketing !

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ?
Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. En l'état, je n'ai pas une réponse précise à vous fournir si ce n'est que si nous avons un budget supplémentaire qui nous est alloué, nous allons tenter de l'utiliser. En l'état, nous avons défini que CHF 100'000.- pour l'année 2025 suffisaient à couvrir les points que nous avons identifiés. Si le montant est plus élevé, nous nous montrerons inventifs pour trouver des ressources externes pour accélérer les choses. Je n'ai pas d'autres réponses à vous fournir.

M. Adrian Etter, Président. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. La réponse de ma collègue signifie qu'il n'y a rien dans le « pipeline » qui permettrait d'utiliser CHF 100'000.- supplémentaires et à quoi les allouer. Si le Conseil communal a décidé que CHF 100'000.- et CHF 25'000.- étaient suffisants c'est pour de bonnes raisons avec des réflexions en amont.

Par rapport à l'intervention de M. Thomet, je ne crois pas que la Commune va à reculons en matière de Plan climat. La Commune a mis sur pied un Plan climat dont on peut se targuer d'être les premiers à l'avoir fait dans cette ampleur. Il ne faut pas regarder uniquement les montants directement affectés au climat mais aussi le budget de résultats et également celui des investissements. Si vous regardez les investissements pour les prochaines années, il y a des montants importants directement affectés au Plan climat et surtout les projets routiers où la grande majorité sont destinés à améliorer soit les transports publics, soit la mobilité douce, soit les piétons. Si l'on met, l'un dans l'autre, tous ces projets et investissements, nous pouvons dire que la Commune n'attend pas pour investir dans le domaine climatique.

M. Adrian Etter, Président. M. Ponzio.

M. Guido Ponzio, Conseiller général. Concernant ces montants supplémentaires, il ne s'agit pas de créer de nouvelles tâches mais d'assurer la préparation de la mise en œuvre des mesures prévues par le Plan climat, soit le document de référence qui a été approuvé.

Nous estimons que le montant de CHF 100'000.- budgétisé n'est pas suffisant car il ne permettra pas de réaliser rapidement ces travaux en 2025. D'autre part, nous y ajoutons deux mesures, soit la T1c et 73b. L'une pour accompagner le processus avec une communication professionnelle sur le Plan climat et l'autre pour un système de monitoring externe car il ne faudra pas attendre 2030 pour le mettre en place. Un processus doit être mis en place dès le départ pour s'assurer en continu du progrès et du résultat des actions de la Commune.

M. Adrian Etter, Président. M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Ce sujet est un sujet suffisamment sérieux pour que l'on reste aussi sérieux dans les remarques qui sont faites.

M. Carrel, je n'ai pas parlé de recul, je n'ai pas dit que la Commune était en recul dans les mesures prises. J'ai simplement dit que pour les raisons évoquées par M. Ponzio, elles sont concrètes et sont dans le « pipeline » puisqu'elles font parties des mesures qui ont été envisagées. Il n'y a pas de critiques par rapport à ce qui n'est pas fait. Il y a simplement la volonté d'une partie de ce parlement d'aller un peu plus vite, de pouvoir mettre en place plus rapidement des mesures efficaces dans le cadre du Plan climat, effectivement adopté par le Conseil communal.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Vice-présidente. J'interviens à titre personnel. Le montant de CHF 100'000.- budgétisé correspond aux mesures prévues dans notre règlement. Si le besoin se fait sentir de prendre des mesures supplémentaires en 2025, il n'y a pas de fonds pour cela.

Une mesure qui me tient à cœur est celle de la protection de la biodiversité. A cet effet, nous déposerons, ce soir, un postulat pour la lutte contre le frelon asiatique. A notre avis, il est urgent de prévoir des mesures pour agir contre cette espèce invasive car elle pourrait se propager dans notre Commune au printemps prochain. Il me semble nécessaire d'avoir un montant supplémentaire au budget pour pouvoir agir en dehors du règlement.

A titre personnel, je soutiendrai et amendement.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. On nous demande aujourd'hui, de rajouter CHF 100'000.- supplémentaires pour des mesures comme pour lutter contre le frelon asiatique, ce qui est

saluable mais je crois que notre Conseil communal a probablement pensé à ce genre d'élément et a des libertés de faire des dépenses supplémentaires en cas de besoins et d'urgences.

Le budget que le Conseil communal nous présente est bon dans son état et rajouter un montant supplémentaire de CHF 100'000.- suffit où préférez-vous CHF 300'000.- ? Aujourd'hui, nous parlons de chiffres où même le Conseil communal n'est pas au clair de ce qu'il a réellement besoin. Devons-nous vraiment augmenter ce budget pour le rendre un peu moins bon ? Faire du yoyo avec ces positions deviendra compliqué.

Je pense que le Conseil communal aujourd'hui est un bon pilote dans l'avion par rapport à ce budget et nous devons lui faire confiance. Personnellement, je refuserai ces amendements.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 7 est close.

Chapitre 8 / Economie publique (page 52)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 8 est close.

Chapitre 9 / Finances et impôts (pages 53 à 55)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 9 est close. Etant donné que le Conseil communal et la Commission financière ne demandent pas d'interruption de séance, nous allons de suite passer au vote sur les amendements séparément.

Nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal concernant le poste 7610.3637.00 Développement durable.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal avec un montant de CHF 100'000.- pour le poste 7610.3637.00 Développement durable sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est refusée par 27 non, 17 oui et 1 abstention

Nous passons au vote sur la proposition du Conseil général.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil général avec un montant de CHF 200'000.- pour le poste 7610.3637.00 Développement durable sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil général est acceptée par 27 oui, 16 non et 2 abstentions

Nous passons à la votation sur la proposition du Conseil communal concernant le poste 7690.3637.10 Transition énergétique.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal avec un montant de CHF 25'000.- pour le poste 7690.3637.10 Transition énergétique sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est refusée par 29 non et 16 oui

Nous passons au vote de la proposition du Conseil général.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil général d'un montant de CHF 50'000.- pour le poste 7690.3637.10 Transition énergétique sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil général est acceptée par 29 oui et 16 non

M. Adrian Etter, Président. Le vote concernant les amendements du budget de résultats est clos. Je vous rappelle que le budget des investissements est présenté comme information et qu'il n'est pas possible de l'amender. Chaque future dépense fera l'objet d'un message qui sera présenté au Conseil général.

Budget des investissements 2025 (tous les chapitres de 0 à 9, pages 64 à 71)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le Conseil général a discuté du budget de résultats 2025, voté les amendements déposés par le Conseil général. Il a pris connaissance du budget des investissements 2025 et le budget par natures au format MCH2. La discussion est close. Nous passons au vote final du budget 2025.

Celles et ceux qui approuvent le budget 2025 tel que proposé par le Conseil communal et amendé par le Conseil général sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2025 proposé par le Conseil communal et amendé par le Conseil général est accepté par 43 oui et 2 abstentions

M. Adrian Etter, Président. Il est 21h19. Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif aux études pour la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 novembre 2024, la Commission financière a reçu Mme Valentina Marthaler et M. François Grangier, Conseillers communaux en charge du dossier, ainsi que Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

La Commission financière souligne la qualité de leur présentation tout comme les explications et réponses données lors de cet entretien.

Elle relève qu'il y a un manque croissant de vestiaires sur le site du centre sportif du Platy, que les installations actuelles sont vétustes et que des synergies intéressantes peuvent être créées avec Groupe E en lien avec la construction d'une nouvelle centrale pour le chauffage à distance.

Elle adhère de plus au choix du Conseil communal de suivre les prescriptions de l'Association Suisse de Football (ASF) pour déterminer la taille et le nombre des vestiaires nécessaires.

La Commission financière soutient par conséquent l'opportunité de réaliser rapidement ces investissements et encourage le Conseil communal à mener avec détermination les négociations avec Groupe E afin d'aboutir à un accord favorable à la rentabilité financière du projet et sûr quant à la mise à disposition d'une partie du terrain.

Au niveau du projet présenté dans le message, la Commission recommande d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la buvette ainsi que sur le parking. Ceci pour des raisons à la fois écologiques et financières.

Elle recommande également d'étudier la possibilité de créer une structure permettant de rehausser à terme les nouveaux bâtiments. En effet, le terrain étant de plus en plus une denrée rare, elle estime qu'il est essentiel de profiter au mieux des ressources à disposition.

En conclusion, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le crédit d'études pour la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Le groupe Les Verts Centre-Gauche PCS propose d'ajuster le crédit d'étude sans l'augmenter afin d'y ajouter le recouvrement en panneaux solaires des vestiaires, de la buvette et des parkings avoisinants. La création d'un « carport » permet de produire de l'électricité sur une surface déjà solidifiée. Apporte de l'ombre aux voitures et augmente la capacité de production de la Commune. La Suisse dépend encore à 70% des énergies achetées à l'étranger. Il est, dès lors, de la responsabilité publique de créer des infrastructures partout où cela est possible.

Des infrastructures trop lourdes diraient certains, je les invite à réfléchir au projet de solaire alpin où les panneaux sont installés jusqu'à 4 mètres sur des structures en acier sécurisées pour la neige et les rochers. Nous avons la chance de pouvoir réaliser ce projet en collaboration avec Groupe E et nous demandons de les intégrer directement.

Peut-être devrions-nous aussi remplacer la plantation d'arbres par une haies vives ce qui permettrait d'augmenter le nombre d'essences présentes. Nous demandons également de réaliser le projet avec une charpente en bois dans le style de la buvette car le bois est un matériau

durable et c'est le seul qui peut être extrait de notre Commune. Nos voisins de Marly ont pour la construction du nouveau centre solaire du Château-d'Eau mandaté Forêts-Sarine pour livrer 6'600 m² de rondins provenant du District de la Sarine. Je propose d'en faire autant pour ce projet.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole à Mme Monney.

Mme Lucie Monney, Conseillère générale. Réuni en séance, le groupe PLR-PVL s'est penché sur le message relatif aux études pour la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy.

Si le centre sportif a pu voir la construction d'une buvette, la rénovation de la salle de gym, la construction d'un terrain synthétique, ou encore dernièrement la rénovation du terrain de foot principal, il reste un grand problème concernant les vestiaires. En effet, c'est aujourd'hui non seulement en tant que membre du groupe PLR-PVL mais également en tant que joueuse et entraîneuse au FC Villars que je vous parle.

Le FC Villars, avec ses 566 membres, est freiné dans sa croissance en raison d'un manque critique de vestiaires. Actuellement, le centre sportif du Platy dispose de deux vestiaires pour le club, deux pour les équipes adverses et un pour les arbitres. Bien que cela semble suffisant en théorie, en pratique, on se rend vite compte que ce n'est pas le cas.

Le règlement ASF, Association Suisse de Football, impose une séparation entre enfants et adultes ainsi qu'entre filles et garçons, ce qui complique considérablement l'organisation lorsqu'on dispose uniquement de 4 vestiaires. Plusieurs fois dans la saison, les circonstances obligent les équipes à partager des vestiaires, déplacer leurs affaires ou même se changer dans la salle de théorie du Basket. Cette insuffisance empêche également deux équipes de jouer simultanément sur les terrains principal et synthétique. L'augmentation du nombre de vestiaires est donc une nécessité urgente pour répondre aux besoins du club et garantir des conditions et une sécurité adéquate.

Le groupe PLR-PVL relève donc qu'il s'agit d'un projet important. De plus, la question du timing est très importante. Si certains projets dans le passé ont pu être critiqués par manque de pragmatisme et de coordination. Ce projet permet la réalisation de deux choses simultanément, deux choses essentielles pour la Commune. Il est donc important d'accepter ce projet maintenant afin de ne pas manquer l'opportunité que nous offre les travaux de Groupe E.

Toutefois, le message soulève quelques réserves et questionnements chez le groupe PLR-PVL.

La première question relève du montant demandé, qui malgré l'importance du projet reste relativement élevé. Le groupe espère que ce montant est estimé à la hausse et qu'il ne sera pas représentatif du coût réel de l'étude. La seconde question du groupe relève du nombre d'ingénieurs et du coût relatif au nombre d'ingénieurs nécessaires à la réalisation du projet. Est-il réellement nécessaire d'avoir autant d'ingénieurs différents spécialisés dans un unique domaine ?

Malgré ces quelques réserves, le groupe PLR-PVL soutient ce projet et vous invite à faire de même.

M. Adrian Etter, Président. M. Possa.

M. Jacques-André Possa, Conseiller général. Le groupe Le Centre a pris connaissance, lors de sa séance du 3 décembre, du message concernant le crédit d'études pour la construction de nouveaux vestiaires. Ceux-ci répondent aux besoins croissants liés au développement réjouissant du FC Villars-sur-Glâne.

Dans le sport, le timing est très souvent primordial. Ainsi, il convient de profiter des travaux du Groupe E pour réaliser ces nouvelles infrastructures nécessaires au FC Villars-sur-Glâne et d'autres utilisateurs. C'est pourquoi le groupe Le Centre a soutenu à l'unanimité le crédit d'étude demandé, afin de coordonner le débordement d'un ailier véloce avec le plongeon d'un centre-avant efficace, et permettre ainsi l'ouverture du score, ou plutôt, des travaux.

Aujourd'hui, la FIFA a accordé la Coupe du Monde à trois continents en 2030 et à l'Arabie Saoudite en 2034, nous espérons que le projet du FC Villars-sur-Glâne sera plus durable.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Gautier.

M. Sergio Gautier, Conseiller général. Aujourd'hui, il est indéniable que les infrastructures actuelles ne répondent plus aux besoins croissants des utilisatrices et utilisateurs du site. Avec seulement cinq vestiaires pour 29 équipes, dont 5 féminines, le FC Villars-sur-Glâne est clairement à l'étroit, surtout quand on sait que ses effectifs ont explosé de 600% en 40 ans. Le manque d'espaces ne se limite pas au football. D'autres disciplines, telles que le kickboxing et la boxe, rencontrent également des difficultés à trouver des infrastructures adaptées. Il est impératif que nous agissions pour garantir à tous les sportifs les installations qu'ils méritent.

Le projet présenté est à la fois ambitieux et bien pensé. Huit nouveaux vestiaires modernes, des espaces pour les arbitres, des WC publics et une meilleure répartition des installations : c'est tout

ce qu'il faut pour que ce site réponde aux besoins de tout le monde. En prime, le projet des vestiaires intègre et répond parfaitement au besoin du Groupe E de construire leur nouvelle centrale pour le chauffage à distance au Platy.

Investir dans ces infrastructures, c'est préparer l'avenir : celui d'un club en plein essor, d'un centre sportif capable de répondre aux attentes de ses utilisateurs, et d'un espace conçu pour rester inclusif et accueillant pour l'ensemble de la communauté.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à voter en faveur de ce projet.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Tout d'abord, je vous remercie de votre soutien pour ce message. Je vais essayer de répondre à toutes vos questions.

S'agissant des panneaux solaires, cette remarque nous avait déjà été formulée par la Commission financière et nous avons pu faire une brève analyse par rapport au temps qui nous était imparti. Le fait d'installer des panneaux solaires sur le parking présente plusieurs difficultés car le parking n'est pas plat et cela posera des problèmes d'un point de vue esthétique. La question se pose également par rapport aux actes de vandalisme qui ont eu lieu récemment dans le secteur. On a estimé à environ CHF 500'000.- le coût de ces panneaux solaires. Si c'est une volonté du Conseil général d'établir une planification sur ce point, nous en prendrons acte.

Au sujet d'intégrer le bois dans cette construction, celui-ci ne correspond pas à l'affectation d'un vestiaire de foot notamment par rapport à l'aspect lié à l'eau et à son utilisation en générale. Une construction en dure est préconisée.

Au sujet du nombre d'ingénieurs, il est vrai qu'il y en a beaucoup plus qu'il y a vingt ans. Cela dépend des différentes exigences légales et des difficultés liées à la construction qui doit être beaucoup plus isolée et étanche. Nous avons notamment besoin de leur appui pour le permis de construire par rapport à l'équivalent minergie, le calcul du coefficient thermique, des fiches techniques, etc.

En plus, la réalisation de ce bâtiment présente quelques difficultés techniques en raison de son affectation par rapport au dimensionnement des installations sanitaires avec des panneaux solaires thermiques, la planification de la ventilation et du chauffage avec une utilisation intensive sur certaines plages horaires et certaines saisons. La différence entre les deux affectations, la

gestion des températures, l'approvisionnement, l'évacuation des eaux, etc., ce qui explique en partie le besoin de l'appui de tous ces ingénieurs.

Une discussion aura lieu avec ces derniers afin de limiter les prestations à ce qui est uniquement nécessaire.

Je précise encore que, dans les prestations des ingénieurs, sont compris pour un montant de CHF 240'000.- les frais pour étudier le réemploi des matériaux, ce qui est une volonté du Conseil Communal, de se renseigner auprès de la ressourcerie afin de prendre en compte dans les différents appels d'offre la récupération des matériaux comme les tuyaux de ventilation, les tubes électriques ou autres. Une analyse sommaire permet déjà de faire une économie sur la fourniture des différents matériaux.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'ai une demande de précision. La construction ne sera pas en bois et il y a tout de même un ingénieur bois dans les honoraires.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. La structure sera bien en bois mais à l'intérieur nous sommes obligés de mettre des éléments en dure. On ne peut pas réaliser une structure cent pour cent bois à l'intérieur comme le demande M Overney.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Je prends note qu'on construira les panneaux solaires sur nos plates alpes étant donné que le parking est en pente ! D'autre part, devons-nous voter pour intégrer les panneaux photovoltaïques à ce projet si le Conseil communal s'y refuse ?

M. Adrian Etter, Président. Nous devons voter sur la proposition du Conseil communal. Si vous souhaitez une modification, vous devez soumettre un amendement.

M. Adrian Etter, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Le montant qui vous est demandé ce soir concerne uniquement les études comme mentionnées dans le message. Si vous souhaitez que le Conseil communal fasse des études approfondies sur la pose de panneaux solaires, vous devez modifier le montant du message. Le Groupe E ne va pas payer nos études.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Je demande une coupe linéaire de 5% sur tous les postes et utiliser le budget résiduel pour l'étude des panneaux solaires.

M. Adrian Etter, Président. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un amendement qui demande une diminution de 5% sur tous les postes du message soit le montant CHF 12'000.- pour l'étude des panneaux solaires. Avant de voter, nous allons faire une interruption de séance.

La séance est interrompue de 21h37 à 21h41.

M. Adrian Etter, Président. Je donne la parole au Conseil communal, M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Le Conseil communal vous propose de ne pas toucher au message. Par contre, l'étude pour les panneaux photovoltaïques pourrait être réalisée via l'augmentation de CHF 25'000.- à CHF 50'000.- du poste 7690.3637.10 Transition énergétique qui vient d'être votée par le Conseil général. De cette façon nous irions dans le sens de la transition énergétique. Voilà pour la proposition du Conseil communal.

M. Adrian Etter, Président. Demande à M. Overney s'il est satisfait de cette proposition ?

M. Edouard Overney, Conseiller général. Répond par l'affirmative.

M. Adrian Etter, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Lorsque nous vous soumettrons la demande de crédit pour la construction des vestiaires du Platy, nous n'aurons peut-être pas encore la version définitive de l'étude pour la pose des panneaux solaires car ce dossier avancera certainement moins vite que celui des vestiaires.

Si nous ne suivons pas le timing du Groupe E, tout ce que nous entreprenons afin de garder l'efficacité de construction par rapport à la répartition des coûts risque de tomber à l'eau.

De ce fait, je compte sur vous afin de ne pas revenir sur ce sujet lors du crédit de construction sinon la situation deviendrait très compliquée vis-à-vis de notre partenaire, le Groupe E.

M. Adrian Etter, Président. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote sur la proposition du Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif aux études pour la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy pour un montant de CHF 240'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 28'800.-, soit CHF 24'000.- pour l'amortissement de 10% par ans et CHF 4'800.- pour les intérêts de 2% par an et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Adrian Etter, Président. Je vous propose de traiter le point 5 de notre ordre du jour.

5. Message relatif à la révision partielle des statuts du CEFREN

M. Adrian Etter, Président. Les statuts tels que présentés dans le message, ont été votés par l'assemblée des délégués du CEFREN. Des modifications concernant les statuts ne sont pas possible. Le Conseil général est appelé à accepter ou à refuser les statuts tels que proposés.

J'ouvre la discussion et donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 novembre 2024, la Commission financière a analysé le message relatif à cet objet.

La Commission financière constate, à l'unanimité, que ce message n'a aucun impact sur les finances. Elle décide par conséquent de ne pas émettre de préavis.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Afin de ne pas rallonger la séance pour une histoire d'eau alors qu'un apéritif nous attend, je vous informe que le groupe Le Centre soutiendra ce message.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? Etant donné que la parole n'est plus demandée, je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la révision partielle des statuts du CEFREN sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Adrian Etter, Président. Il est 21h47. Nous passons au dernier point de notre ordre du jour, les divers.

7. Divers

M. Adrian Etter, Président. Le premier divers concerne les réponses complémentaires relatives à la passerelle de Villars-Vert que vous avez reçues avec les documents de cette séance. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole à ce sujet ? Tel n'est pas le cas, est-ce que le Conseil général souhaite intervenir ? Etant donné que la parole n'est pas demandée, nous passons à l'objet suivant, à savoir une résolution du Conseil général concernant les actes de vandalisme contre l'exposition « Regard sur les cultures ». A qui puis-je donner la parole ?
M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste a décidé de poser une résolution auprès du Conseil général concernant les actes de vandalisme contre l'exposition photos qui a eu lieu sur le chemin qui relie Villars-sur-Glâne à Beaumont.

Vous avez pu le voir dans la presse ou alors sur les lieux, de plus avec le brouillard, l'aspect était catastrophique, le résultat navrant de ce saccage.

Le groupe socialiste a été choqué par une telle violence d'où le dépôt de cette résolution que Mme Vonlanthen nous projette au beamer (**Annexe IV**) et dont je vais vous en faire la lecture.

Résolution du Conseil général de Villars-sur-Glâne

(Conformément à l'article 61 du Règlement du Conseil général du 28 mai 2013, modifié le 4 octobre 2018)

« Le Conseil général de Villars-sur-Glâne déplore et condamne fermement les actes de vandalisme commis sur le territoire de la Commune et en particulier ceux qui ont eu cours à trois reprises contre « Regard sur les cultures » organisée entre le 9 novembre et le 15 décembre 2024 le long du sentier pédestre entre Cormanon et Beaumont par l'Association « With-in-out ». Cette exposition était soutenue par la Commune à travers le Dicastère de la Cohésion sociale, des générations.

Ces photographies, symboles de dialogue et d'ouverture, visaient à renforcer le vivre-ensemble et à promouvoir des valeurs de respect et de tolérance. En s'en prenant à cette démarche artistique, les vandales ont attaqué non seulement une œuvre, mais aussi les principes de cohésion sociale qui unissent notre communauté.

Le Conseil général réaffirme son soutien aux artistes et son attachement à une Commune où l'art et la diversité trouvent pleinement leur place. Villars-sur-Glâne se doit de rester un lieu où l'art et les valeurs humaines trouvent leur plein épanouissement.

Le Conseil général encourage la Commune à poursuivre ses efforts en matière de dialogue interculturel. Il exhorte également les citoyens à s'engager activement dans des initiatives qui favorisent la compréhension mutuelle, le respect et la tolérance. »

Conformément à l'article 61 alinéas 2 et 5 du Règlement, la présente résolution doit être communiquée par le Secrétariat du Conseil général aux médias de presse et audiovisuels cantonaux et publiée sur le site Internet de la Commune.

M. Adrian Etter, Président. Conformément à l'article 61 du Règlement du Conseil général, je vais interrompre la séance afin que le Bureau puisse se déterminer sur la recevabilité de cette résolution.

J'invite les groupes à se réunir et clarifier leurs positions, tout en rappelant que vous avez la possibilité de demander des modifications.

La séance est interrompue de 21h51 à 21h57.

M. Adrian Etter, Président. Le Bureau estime que la résolution est recevable. Je donne donc la parole au Conseil général ? M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseil général. Pour ma part, j'avais dit que je soutiendrais cette résolution à conditions qu'elle soit modifiée afin de condamner d'une manière générale tous les actes de vandalisme.

Il est clair que cet acte est condamnable et doit être condamné mais ce n'est pas le seul qui doit l'être. Je trouve que la résolution, dans la manière qu'elle est formulée, est trop spécifique à cet acte-là en particulier et pas assez sur les actes de vandalisme de manière générale.

Sur ce qui est projeté au beamer, je me sens un peu piégé car ce n'est pas ce qui avait été convenu. Aux dires du personnel communal, il y a chaque mois des actes de vandalisme peut-être même plus et le fait que nous insistons autant sur cet acte-là en passant sous silence les autres, est dommage. Tous les actes de vandalisme d'une manière générale ainsi que toutes les déprédations doivent être condamnés.

M. Adrian Etter, Président. M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Je rejoins la préoccupation de M. Dumont et je tiens à signaler que la résolution commence par « *Le Conseil général de Villars-sur-Glâne déplore et condamne fermement les actes de vandalisme commis sur le territoire de la Commune...* ».

Certes il est mentionné en suite « *...en particulier...* » car c'est ce dernier évènement qui nous a décidé de déposer une résolution. Celle-ci comporte le refus de tout acte de vandalisme.

M. Adrian Etter, Président. A qui puis-je donner la parole ? Mme de Buman.

Mme Caroline de Buman, Conseillère générale. La situation pour moi se présente de la même manière que celle de M. Dumont. Je pense que c'est une bonne occasion d'aborder le sujet de manière générale. C'est-à-dire de prendre cet évènement plus largement et de condamner tous les actes de vandalisme.

M. Adrian Etter, Président. D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je vais être bref et vous lire le premier alinéa de l'article 61 de notre règlement du Conseil général :

« Le Conseil général peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants ».

Nous n'allons pas établir une résolution pour chaque acte de vandalisme dans la Commune ! Maintenant, il s'agit de savoir si cet évènement est suffisamment important pour que l'on doive se prononcer ce soir ?

A titre personnel, effectivement ce qui s'est passé à Cormanon est grave et ne devrait pas se reproduire sur le territoire de la Commune. Par contre, j'ai des doutes sur l'impact de cette résolution sur des évènements futurs de façon générale ou même sur ce cas en particulier.

J'invite la Commune à entreprendre des démarches proactives pour des expositions futures pour pallier à d'autres cas surtout lorsque qu'il y a des sujets sensibles pour une certaine partie de la population.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Nous pouvons apporter une petite modification à cette résolution qui, à mon avis, pourrait contenter, je l'espère, M. Dumont, à savoir :

*« Le Conseil général de Villars-sur-Glâne déplore et condamne fermement **tous** les actes de vandalisme commis sur le territoire de la Commune et en particulier ceux qui ont eu cours à trois reprises... »*

M. Adrian Etter, Président. Demande à M. Dumont si cette modification lui convient.

M. Alexandre Dumont, Conseil général. Répond par l'affirmatif.

M. Adrian Etter, Président. Est-ce que la parole est encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, la discussion est close. Nous passons au vote de cette résolutions.

Celles et ceux qui acceptent la résolution, telle que proposée par les auteurs et amendée par le Conseil général, sont priés de le manifester par la main levée.

La résolution est acceptée par 44 oui et une abstention.

M. Adrian Etter, Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, la discussion sur les divers est close. Pour terminer, je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Quelques mots tout d'abord pour excuser ce soir l'absence de notre Secrétaire communal, M. Emmanuel Roulin, qui fonctionne également en tant que Secrétaire du Conseil général. Il est malheureusement malade et je lui souhaite un prompt rétablissement. En vingt ans de fonction en tant que Secrétaire communal, M. Roulin a toujours été fidèle au poste. C'est M. Laurent Wolfer, Secrétaire communal adjoint, qui a officié en tant que Secrétaire du Conseil général pour cette séance.

Je remercie Mme Rusterholz et M. Kursner d'être venus assister à cette séance. Je profite également par ces quelques mots de vous remercier pour l'excellente qualité des débats et de

l'ambiance constructive qu'il y a au sein du Conseil général pour débattre les propositions du Conseil communal.

Je vous souhaite à toutes et tous, au nom du Conseil communal, d'ores et déjà, de très belles Fêtes de fin d'année à vous et vos familles et me réjouis de vous retrouver l'année prochaine et à plus court terme de partager avec vous l'apéritif de fin d'année.

M. Adrian Etter, Président. Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, je vous remercie pour la qualité des débats et pour votre engagement. C'est dans cet hémicycle que la démocratie suisse prend corps et âme. Merci de prendre, en tant qu'élu, soin des besoins de la population.

Je vous adresse mes meilleurs vœux à vous, vos familles et vos biens aimés pour les Fêtes de Noël. Au plaisir de continuer avec vous cette aventure politique en 2025. Je lève la séance et vous invite à l'apéritif traditionnel de fin d'année.

La séance est levée à 22 heures 06.

Approuvé le 20 MARS 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire adjoint


Laurent WOLFER



Le Président


Adrian ETTER

- Annexe I** Présentation de la Planification financière 2025-2029
- Annexe II** Présentation du budget 2025
- Annexe III** Amendement du groupe Les Verts Centre-Gauche PCS
- Annexe IV** Résolution du groupe socialiste

PLANIFICATION FINANCIÈRE 2025-2029



RAPPEL GÉNÉRAL

- Pas de vote
- Document de travail évolutif
- Tendances très générales
- Proche de l'art divinatoire (surtout recettes PM)

PLANIFICATION DES RÉSULTATS

- Déficits prévus (de CHF 400'000.- à CHF 1'200'000.-)
- Hausse impôts PP
- Maintien impôts PM
- Perte contribution cantonale RFFA dès 01.01.2027
- Impact des amortissements (investissements)
- Décalage investissements / subventions
- Capital propre au 31.12.2023 : CHF 47'000'000.-
- Déficits absorbables (en l'état), mais pas satisfaisants sur la durée

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS

- Nets 2026 : CHF 26'218'507 (!)
- Nets 2027: CHF 24'317'717 (!)
- Nets 2028/2029: CHF 4'456'384 (subventions / effet retard)
- Incertitudes (objets liés canton + Agglo)
- Indispensables (messages futurs)

CONCLUSIONS

- Avenir moins sombre qu'en 2023
- Fluctuation certaines
- Mises à jour futures
- Attention: - PM / dépendance 40%
- ratio 5/85



BUDGET 2025 DE LA COMMUNE DE VILLARS-SUR-GLÂNE

UN BON BUDGET
DANS UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE TRÈS INCERTAIN



I. DÉFICIT DE CHF 568'189.-

- Déficit couvert par capital propre de CHF 47'000'000.-
 - Péréquation financière en baisse
 - Revenus fiscaux PM stables
 - Revenus fiscaux PP en hausse
 - Nouveaux postes nécessaires: 3,3 EPT à 95,3 EPT
 - Hausse importante de la subvention pour l'accueil extrafamilial (FAEF): + 50% B24
 - Aide cantonale RFFA: avant-dernier exercice
 - Climat: CHF 500'000.- (résultats et investissements) + divers investissements routiers

II. PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE

1.	Charge nette 2022 :	CHF	7'537'506.-
2.	Charge nette 2023 :	CHF	6'980'687.-
3.	Charge nette 2024:	CHF	6'634'384
4.	Charge nette 2025:	CHF	6'123'195
5.	Baisse de CHF 1'414'000 en 4 ans (pot commun), suite incertaine		

III. COMPENSATION CANTONALE RFFA

1.	Compensation 2020 :	CHF	1'142'220.-
2.	Compensation 2021 :	CHF	533'027.-
3.	Compensation 2022 :	CHF	1'838'601.-
4.	Compensation 2023 :	CHF	1'941'308.-
5.	Compensation 2024 :	CHF	1'941'308.-
6.	Compensation 2025 :	CHF	1'637'978.-
7.	Avant-dernier exercice !		

IV. IMPÔT REVENU PERSONNES PHYSIQUES

1. CHF 25'450'000.- :

+ CHF	1'750'000.-	budget 2024
+ CHF	2'250'000.-	comptes 2023

2. Causes:

- Chiffres définitifs 2023 connus
- Augmentation selon Etat appliquée
- Connaissance cas particuliers VSG

Réjouissant. Stabilité. Prévisibilité.

V. IMPÔT FORTUNE PP

1. CHF 2'770'000.-

2. Bases définitives SCC 2023

3. + CHF 730'000.- C23

4. + CHF 560'000.- B24

5. Recommandations de l'Etat suivies

VI. IMPÔT BÉNÉFICE PERSONNES MORALES

1. CHF 20'500'000.-
2. Base: taxations 2022 connues
3. - CHF 950'000.- B24
4. - CHF 6'600'000 C23 (exercice exceptionnel)
4. Cas particuliers / contacts directs
5. 5 contribuables / 85%
6. Dépendance historique / 40% / risque.

VII. IMPÔTS CONJONCTURELS

1. Mutations immobilières

■ CHF 1'200'000.- :	changement fiscal 2024
■ B 2024 :	CHF 1'200'000.-
■ C 2023 :	CHF 1'853'512.-
■ Effectifs 30.9.2024 :	CHF 600'000.-

2. Prestations en capital

■ CHF 450'000.- :	baisse taux cantonal
■ B 2024 :	CHF 450'000.-
■ C 2023 :	CHF 571'122.-


VIII. STATISTIQUES DIVERSES

I. Dépenses liées

1. 46 % des charges brutes
2. Avec les salaires : 61,6% des charges brutes
3. Restent **en théorie** 38,4 % pour agir...

2. Subvention FAEF

- 2020 :	CHF	1'496'351.-
- 2021 :	CHF	1'504'712.-
- 2022 :	CHF	1'668'108.-
- 2023 :	CHF	1'899'273.-
- 2024 :	CHF	2'368'715.-
- 2025 :	CHF	3'600'000.-
- Augmentation 24-25 =		+ CHF 1'232'000.-, + 52%
- Augmentation 20-25=		+ CHF 2'103'649.-, + 140 % (!)
- Effort considérable/ volonté politique/ raisons multiples/ stabilité espérée...		



3. Amortissements sur réévaluations 2025:	CHF	1'834'910
Prélèvement sur réserve de réévaluation :	CHF	<u>2'300'000</u>
	+ CHF	465'090



IX. INVESTISSEMENTS 2025

1. Nets prévus 2025 : CHF 7'379'195
2. Autofinancement des investissements
3. Dette fin 2023: 70'000'000.-
4. Dette fin 2024: 60'000'000.-
5. Dette fin 2025: 48'000'000.-

X. CONCLUSIONS

1. Bon budget, mais de nombreuses inconnues malgré tout
2. Réflexions sur priorisation des dépenses et des investissements toujours indispensables (attention 26-27).
3. Revenus extraordinaires temporaires
4. Dépendance PMVSG 40%: une chance, mais aussi un risque.
5. Marly C23: charges totales 51'000'000.-; PP 18'000'000/ PM 1'127'000.- = 5,9%

PROPOSITION D'AMENDEMENT AU BUDGET 2025

Augmentation des montants inscrits au budget des rubriques

p.50 / 7610.3637.00 Développement durable de CHF 100'000.- à **CHF 200'000.-**

p.50 / 7690.3637.10 Transition énergétique de CHF 25'000.- à **CHF 50'000.-**

Proposition de doubler l'enveloppe à disposition sur ces deux rubriques avec comme buts :

- soutenir et accélérer la préparation et la mise en œuvre des mesures du plan climat grâce à ces moyens supplémentaires
- permettre le recours accru à des mandataires externes pour appuyer les services techniques
- communiquer et diffuser les objectifs et mesures du plan climat auprès de la population sous une forme résumée et attractive (*mesure T1c*)
- mettre en oeuvre rapidement un système de monitoring externe (*mesure T3b*)

Groupe Verts - Centre gauche PCS

RÉSOLUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SUR-GLÂNE

(Conformément à l'article 61 du Règlement du Conseil général du 28 mai 2013, modifié le 4 octobre 2018)

Le Conseil général de Villars-sur-Glâne déplore et condamne fermement **tous** les actes de vandalisme commis sur le territoire de la commune et en particulier ceux qui ont eu cours à trois reprises contre « Regard sur les cultures » organisée entre le 9 novembre et le 15 décembre 2024 le long du sentier pédestre entre Cormanon et Beaumont par l'Association « With-in-out ». Cette exposition était soutenue par la Commune à travers le Dicastère de la Cohésion sociale, des générations.

Ces photographies, symboles de dialogue et d'ouverture, visaient à renforcer le vivre-ensemble et à promouvoir des valeurs de respect et de tolérance. En s'en prenant à cette démarche artistique, les vandales ont attaqué non seulement une œuvre, mais aussi les principes de cohésion sociale qui unissent notre communauté.

Le Conseil général réaffirme son soutien aux artistes et son attachement à une commune où l'art et la diversité trouvent pleinement leur place. Villars-sur-Glâne se doit de rester un lieu où l'art et les valeurs humaines trouvent leur plein épanouissement.

Le Conseil général encourage la Commune à poursuivre ses efforts en matière de dialogue interculturel. Il exhorte également les citoyens à s'engager activement dans des initiatives qui favorisent la compréhension mutuelle, le respect et la tolérance.

Conformément à l'article 61 alinéas 2 et 5 du Règlement, la présente résolution doit être communiquée par le Secrétariat du Conseil général aux médias de presse et audiovisuels cantonaux et publiée sur le site Internet de la Commune.

Adoptée à Villars-sur-Glâne, le 11 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SUR-GLÂNE

Le Président

Adrien Etter

